

DECISION DU PRESIDENT.CA 0090-2018

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du
Conseil d'administration au Président.**

Objet de la décision Demande de tarifs de la Faculté des Sciences – Moltech Anjou

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs de la Faculté des Sciences – Moltech Anjou relatifs aux différents sponsorship du colloque JACC.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 16 juillet 2018

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **20 juillet 2018**

<i>Date de validation par le conseil de gestion : Cliquez ici pour taper du texte.</i>		<i>Nom de la composante, du service commun ou de la Direction : UFR Sciences – Moltech-Anjou</i>	
<i>Date de validation par la DAF : 14-05-2018</i>		<i>Nom de la structure : Moltech-Anjou – colloque JACC</i>	
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
Sponsorship 1 : LOGO	300	911UMR12 – COL18JAC	
Sponsorship 2 : LOGO et DOCUMENTATION	500	911UMR12 – COL18JAC	
Sponsorship 3 : Sponsorship 2 + pauses café et déjeuner	1100	911UMR12 – COL18JAC	
Sponsorship 4 : Sponsorship 2 + annonces et publicités durant le colloque	800	911UMR12 – COL18JAC	

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

**« SOUTIEN AUX CONGRES, COLLOQUES
OU MANIFESTATIONS A CARACTERE SCIENTIFIQUE
ET/OU TECHNIQUE »**

INTITULE DE LA MANIFESTATION :

Journées André Collet de la Chiralité 2018 (JACC 2018)

THEMATIQUE(S) SCIENTIFIQUE(S) : CHIMIE

CARACTERE :

Local	
Régional	
National	X
International	

Cocher la case concernée

ORGANISATION :

Lieu (ville) : Île de Noirmoutier

Date : 24 – 27 septembre 2018

N° d'édition et localisation de l'édition précédente (le cas échéant) : Lyon, 4 – 7 Octobre 2015

Nom du responsable de l'organisation du congrès : Dr Narcis Avarvari (Moltech-Anjou, Angers), chairman, Dr Jeanne Crassous (Institut des Sciences Chimiques de Rennes), co-chairman, Dr Laure Guy (ENS Lyon), co-chairman

(Coordonnées : nom, qualité, adresse, n° de tél. , n° de fax, e-mail...)

Laboratoire Moltech Anjou, UMR 6200 CNRS- Université d'Angers, UFR Sciences, Bât. K
2 bd. Lavoisier, 49045 ANGERS, France

Tél. +33 (0)2 41 73 50 84, narcis.avarvari@univ-angers.fr

Laboratoire de rattachement du responsable : **Laboratoire Moltech Anjou**

Intégration du colloque dans la thématique du laboratoire : oui

Avis et signature du responsable du laboratoire :

**Journées André Collet de la Chiralité 2018 (JACC 2018)
24 - 27 septembre 2018, Noirmoutier
BUDGET PREVISIONNEL**

DEPENSES TTC en €	TOTAL Inclue dans la formule	RECETTES TTC en €	TOTAL
<u>LOCATION DE SALLES ET PRESTATIONS</u> (salles, mise à disposition, vidéo projecteur, location....)	18 452	<u>INSCRIPTIONS PAYANTES</u> (prix unitaire = Chercheurs: 550 (chambre simple), 450 (chambre double), étudiants: 370 euros (chambre double)	19 790
<u>FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT DES CONFERENCIERS</u>	8 588	<u>FINANCEMENTS ACQUIS</u>	
<u>FRAIS DE RESTAURATION</u> Café d'accueil Déjeuners Pause café Dîner	500 1 000 1 000 500 1 000 550 4 000	<u>FINANCEMENTS PUBLICS EN DEMANDE</u> Université de Rennes UBL/Région ENS Lyon LUMOMAT CNRS SCF GDR CHIRAFUN	500 1 000 1 000 500 1 000 550 4 000
<u>AUTRES FRAIS</u> Tirages actes, programmes, badges et mallettes Tirages actes Sacs et badges Programmes et affiches (impression et diffusion) Autres : financement étudiants, navettes, secrétariat animation	3 000	<u>AUTRES FINANCEMENTS EN DEMANDE</u> Sponsoring par fournisseur : ABCR Chiral Techno Conflex (Japon)	1 100 300 300
<u>TOTAL TTC DES DEPENSES</u>	30 040	<u>TOTAL TTC DES RECETTES</u>	30 040

A Angers, le 04/02/2018



Dr Narcis Avarvari

le responsable de l'organisation de la manifestation,

A l'issue de la manifestation et si vous avez bénéficié d'un soutien de l'Université, un rapport d'activité avec un bilan financier de l'opération devra être établi.

